

COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL DU 24 MAI 2022

Le comité technique ministériel (CTM) convoqué ce jour s'est tenu en l'absence du garde des sceaux fraîchement reconduit dans ses fonctions. **Si ce dernier a déclaré, suite à son maintien au poste de Ministre de la Justice, qu'il serait « le ministre du dialogue, de la concertation et de l'action », pour la FSU Justice, ce nouveau quinquennat s'inscrit totalement dans la continuité du précédent.**

Par ailleurs, seuls deux points restaient à l'ordre du jour de cette instance, les autres ayant été retirés par l'administration face aux demandes des organisations syndicales que des projets plus ambitieux leurs soient présentés s'agissant du plan de requalification de postes d'adjoints administratifs en secrétaires administratifs, et de la NBI pour la PJJ. **La FSU Justice a exigé qu'un réel plan de revalorisation soit présenté.**

S'agissant des points mis à l'ordre du jour, ils étaient en lien avec les modalités de vote électronique prévues pour les prochaines élections professionnelles. Fidèle à son opposition à la loi de transformation de la fonction publique, la FSU Justice a voté contre les deux textes présentés.

La FSU Justice déplore que l'administration impose l'organisation du vote électronique pour les prochaines élections professionnelles sans être en mesure de proposer aux organisations syndicales des moyens de communication suffisants.

L'administration aurait pu faire le choix de proposer pour les élections de fin 2022 un format mixte, laissant aux agents la liberté de procéder au vote par moyen électronique ou papier. Cette marche forcée risque d'être source de dysfonctionnements et de limiter la participation des personnels aux élections professionnelles.

En dépit de la réduction du dialogue social, induit notamment par la loi de transformation de la fonction publique de 2019, **la FSU Justice continuera de porter la voix de l'ensemble des professionnel.le.s du Ministère de la Justice.**

SNEPAP-FSU

12-14 rue Charles Fourier – 75013 PARIS Tél : 07.69.17.78.42 – 07.83.93.41.44

Mail : snepap@fsu.fr Site : <http://snepap.fsu.fr> <https://twitter.com/snepap>